



OUVRIR L'ÉCOLE AUX PARENTS POUR LA RÉUSSITE DES ÉLÈVES



DISPOSITIF OEPRE

BERTRAND Coline & VIGNAL Roxanne

INTRODUCTION



- **Une des missions principales de l'École** : répondre aux besoins particuliers des élèves dans une logique d'inclusion et de coéducation.
- **Circulaire de 2006** : le principe de coéducation devient une priorité pour le Ministère de l'Éducation Nationale.
- **Loi d'Orientation 2013** : partenariat réaffirmé et renforcé.
- **Développement des ateliers OEPRE**, partenariat interministériel (2008, MEN) : intégration des familles primo-arrivantes. Renforcement du dispositif depuis 2018.

Énoncé de la problématique

Alors que l'École accueille un nouveau public à besoins éducatifs particuliers tels que les élèves allophones, comment celle-ci peut-elle garantir par le biais des ateliers OEPRE, l'inclusion des parents étrangers primo-arrivants souvent éloignés de la culture scolaire française, afin de faire de la coéducation un réel levier au service de la réussite de tous les élèves ?



PLAN

I- Un dispositif au service de la réussite sociale, scolaire et professionnelle

- a) Cadrage institutionnel
- b) Enjeux & Renforcement du dispositif OEPRE

II- Des difficultés persistantes à l'origine de la mise en oeuvre du dispositif

- a) Des inégalités sociales qui se transposent aux inégalités scolaires
- b) Engagement des parents : une perte de confiance en l'institution due au creusement des inégalités

III- Proposer pour dynamiser

- a) La démarche de projet
- b) Pistes d'actions pour un meilleur déploiement du dispositif OEPRE



I- UN DISPOSITIF AU SERVICE DE LA RÉUSSITE SOCIALE, SCOLAIRE ET PROFESSIONNELLE



A. Cadrage Institutionnel

OEPRE (Convention 2007 "*pour favoriser la réussite scolaire et promouvoir l'égalité des chances pour les jeunes immigrés ou issus de l'immigration*") = ateliers mis en place dans certains établissements qui accueillent des familles primo-arrivantes. Ils proposent un espace de travail et d'apprentissage centré sur l'enseignement du français, la découverte des valeurs de la République et du fonctionnement du système scolaire pour les parents.

→ **Les objectifs généraux des ateliers OEPRE :**

- Soutenir des actions en direction des parents primo-arrivants.
- Développer le dispositif pour permettre à ce nouveau public de mieux accompagner la scolarité de leurs enfants.
- Assurer le principe d'égalité des chances.
- Favoriser l'intégration des familles et faire vivre le principe de coéducation.

➔ Des objectifs pédagogiques/éducatifs à destination des parents et au service de la réussite des élèves :

1 - Acquisition du français :

Comprendre les documents relatifs à la scolarité des élèves (EDT, bulletin...) et être en mesure d'assurer un rendez-vous téléphonique et/ou en présentiel.

2- Découvrir les valeurs de la République française :

Permettre aux parents de s'approprier les valeurs de la République par le biais de différentes actions.

3 - Comprendre le fonctionnement de l'institution scolaire française :

Actions permettant la mise en oeuvre de la coéducation parentale.



Crédits : 60 et 120 heures annuelles. Les ateliers sont organisés pendant la semaine à des horaires permettant d'accueillir le plus grand nombre de parents.

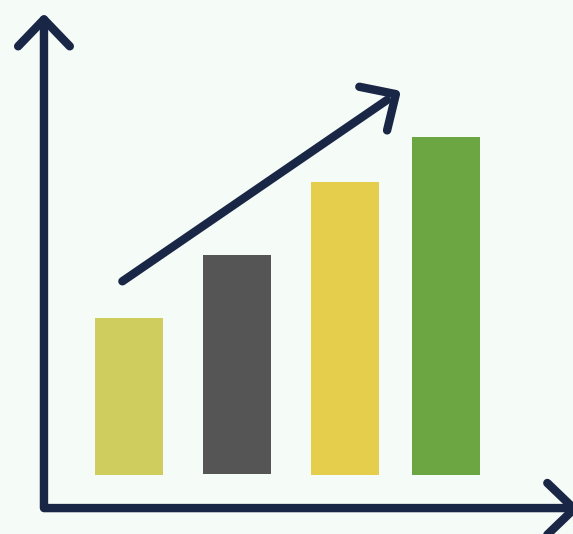
Les interventions peuvent être assurées par des partenaires internes à l'EPLÉ et/ou externes.



QUELQUES CHIFFRES...

Quelques chiffres entre 2017 - 2018 :

- 420 ateliers menés.
- Chaque atelier compte en moyenne 17 parents.
- 84% des parents primo-arrivants qui participent sont des femmes.
- Toutes les académies françaises accueillent des ateliers OEPRE.



Bilan 2018-2019 des ateliers OEPRE :

- Plan quantitatif - 8267 parents (soit 43% d'étrangers primo-arrivants) se sont inscrits aux 653 ateliers en 2018-2019. L'année précédente 7774 parents avaient bénéficié de 470 ateliers (85% des participants sont des femmes).
- Plan qualitatif - Les ateliers permettent la progression linguistique des bénéficiaires, facilitent l'appropriation des codes de l'école et entraînent une plus grande implication des parents dans le suivi scolaire des enfants.

I- UN DISPOSITIF AU SERVICE DE LA RÉUSSITE SOCIALE, SCOLAIRE ET PROFESSIONNELLE



B. Enjeux et renforcement du dispositif

Massification des années 60 : nouveaux publics à chaque rentrée scolaire : élèves en situation de handicap, élèves à haut potentiel ou encore élèves allophones...

De nombreux textes régissent l'évolution de la place des parents au sein de l'école :

- Loi d'Orientation Jospin 1989
- Loi Fillon 2005
- Circulaire relative au rôle et à la place des parents à l'École 2006

Mise en place du dispositif OEPRE constitue un levier dans la création du lien École-famille

> Coéducation : Concept pédagogique qui met l'accent sur le rôle de chacun de ceux qui entourent l'enfant dans le processus éducatif. Levier au service de la socialisation et de la qualité de vie à l'École.

Vivre & Faire Ensemble

- L'école agit dans une logique d'inclusion : optimiser les chances de réussite pour tous les élèves.
- Lutter contre les discriminations et la stigmatisation.
- Favoriser l'intégration et développer le sentiment d'appartenance des familles.

Obj : Responsabiliser les élèves et les familles en prenant appui sur la formation citoyenne.



Climat scolaire

- Coéducation (1 des 7 facteurs du Climat Scolaire) : dans l'intérêt de la réussite et de l'accompagnement des élèves.
 - Renforcer les liens de confiance.
- Déconstruire les malentendus socio-cognitifs.
- Implication des familles = impact positif sur le climat scolaire.





"Vivre complètement tous les instants ensemble, ceci est le meilleur du mariage".

Henry Bataille ; L'enfant de l'amour, le 27 février 1911.

Réussite sociale, scolaire et professionnelle de tous les élèves :

- Prendre en compte la diversité des profils d'élèves afin de leur apporter des réponses adaptées.
- Développer un lien de confiance avec les familles, notamment les plus éloignées de l'École.
- Favoriser l'inclusion pour lutter contre l'exclusion.
- Intégration, socialisation et sentiment d'appartenance.

2018 → effectif en hausse, renforcement du dispositif.

II- Des difficultés persistantes à l'origine de la mise en oeuvre du dispositif

A. Des inégalités sociales qui se transposent aux inégalités scolaires

La reproduction des inégalités sociales via l'éducation est un phénomène sur lequel l'économie et la sociologie de l'éducation se sont depuis longtemps penchées.

Lionel Page démontre qu'aujourd'hui encore, la réussite des élèves à l'école est encore influencée par l'origine sociale de ces derniers.

En effet, selon les origines le capital culturel dont l'élève hérite de sa famille diffère en fonction des classes sociales :



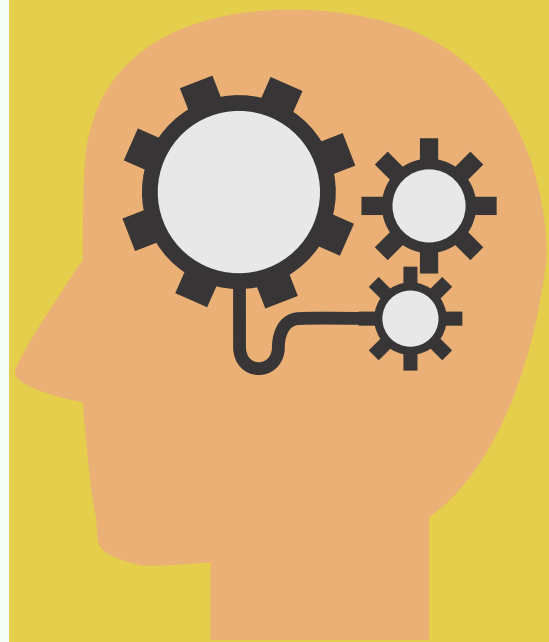
Le capital culturel :

Ensemble des ressources culturelles d'un individu = connaissances acquises, culture générale, maîtrise du langage, rapport au savoir...

Il existe sous différentes formes : Une forme intériorisée ; matérielle ; institutionnalisée.



- Déterminismes sociaux alimentent la théorie de la reproduction sociale (*Bourdieu*).
- *Duru Bellat (2002)* : Inégalités scolaires & stratégies de choix faites par les élèves & les familles.
- Les choix des familles peuvent développer chez les élèves des malentendus socio-cognitifs (*Rochex & Charlot*).



Place du dispositif dans la lutte contre les inégalités :

- Politique éducative de lutte contre les inégalités.
- Dispositif d'accompagnement à la parentalité.
- Offre aux parents les clés pour accompagner au mieux leurs enfants tout au long de la scolarité.



II- Des difficultés persistantes à l'origine de la mise en oeuvre du dispositif

B. Engagement des parents : une perte de confiance en l'institution due au creusement des inégalités

De nombreuses études ont montré l'impact de l'engagement parental sur la réussite scolaire des élèves. Cependant, les familles éloignées de la culture scolaire française, par manque de connaissances du système, un faible sentiment d'appartenance, un manque de légitimité ne participent pas ou peu à la vie et aux instances de l'EPL.

Le concept d'engagement parental peut être saisi via deux dimensions principales : le style parental, ET les relations à l'espace scolaire et à la communauté éducative (Poncelet & Francis, 2010).

Le style parental

= désigne l'intérêt que les parents renvoient en ce qui concerne la vie scolaire de l'élève dans sa globalité (au sein de l'école / à domicile).

Les relations à l'École

= le "degré de communication entre les parents et l'école par rapport au suivi scolaire de leur enfant ET la participation des parents à la vie de l'école" (*Poncelet & Francis, 2010*).

Plusieurs obstacles à l'engagement des parents :

- Caractéristiques socio-économiques.
- Origines culturelles.

Les obstacles aux relations avec l'espace scolaire :

- Différences linguistiques.
- Non connaissance de l'institution scolaire et de son fonctionnement.

Par conséquent :

- Inégalités entre les familles dès l'entrée à l'école.
- Mise en oeuvre de la coéducation plus complexe avec certaines familles.
- Certaines familles ne se sentent pas légitimes à accompagner leurs enfants.



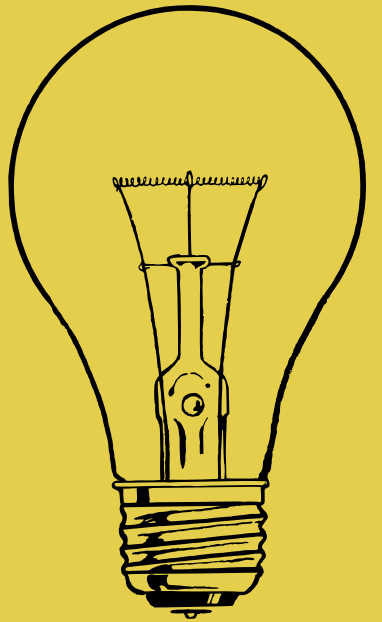


III- Proposer pour dynamiser



- **Cadrage** : Politique éducative en faveur de la prise en compte des besoins et de l'accompagnement des élèves / Cadre du principe de coéducation / s'inscrit dans le projet d'établissement.
- **Légitimité du CPE** : Principe de coéducation = levier de la Refondation de l'Ecole (2013), avec un renforcement du dialogue entre l'école et les familles : "coopérer avec les familles" (référentiel de compétences de 2013). Le CPE garantit l'instauration d'un dialogue constructif et un climat de confiance avec les familles (connaissance du fonctionnement de l'institution scolaire, explicitation des règles et attentes aux familles). Attention particulière portée aux familles les plus éloignées de l'école.
- **Diagnostic et indicateurs** : état des lieux pour repérer les besoins et y répondre de manière réfléchie et adaptée / S'appuyer sur des indicateurs qui alimenteront le diagnostic partagé.

ANNONCE DES AXES DE TRAVAIL



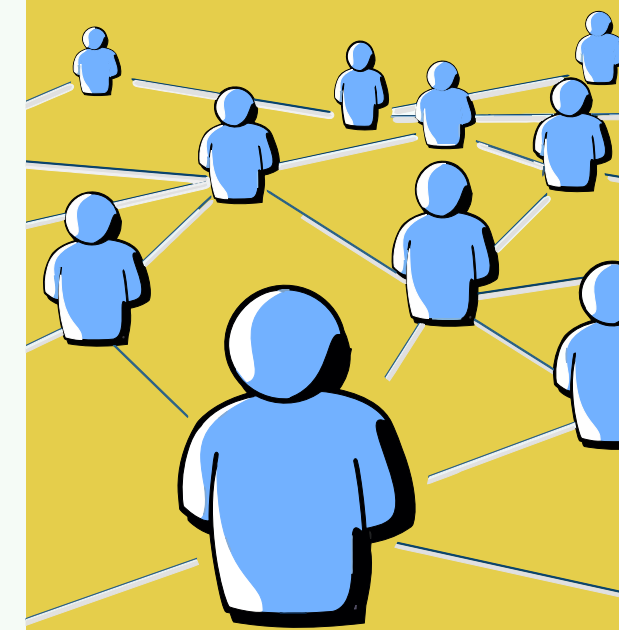
- **Axe 1 : Informer et mobiliser les équipes pédagogiques et éducatives.**
- **Axe 2 : Mobiliser les partenaires externes à l'établissement afin de renforcer le partenariat École-Famille.**
- **Axe 3 : Impulser et dynamiser la communication autour du dispositif OEPRE : viser l'information d'un public hétérogène et diversifié.**

Axe 1 : Informer et mobiliser les équipes pédagogiques et éducatives

- **Réunir le conseil pédagogique** : mobiliser les équipes enseignantes autour de la création du lien avec les parents allophones.

Élaborer un bilan des formations nécessaires pour les intervenants :
Une formation où l'on apprend à s'adresser à un public d'adultes allophones / Une formation permettant d'anticiper les attentes de l'école ainsi que la façon dont les parents peuvent envisager leur rôle vis-à-vis de l'école.

La première séance servira de diagnostic : tissage de lien, identification des besoins et orientation des prochaines séances.



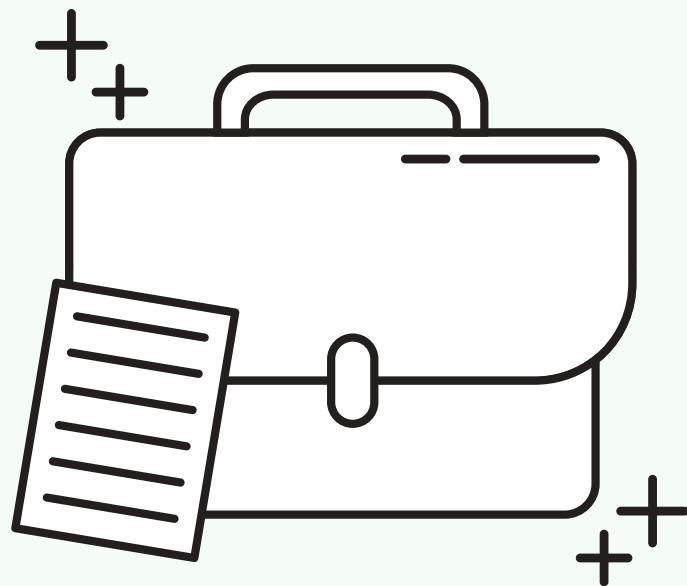
Axe 2 : Mobiliser les partenaires externes à l'établissement afin de renforcer le partenariat École-Famille



Le CASNAV



Les établissements scolaires de secteur



Les dispositifs: la Mallette des parents



Le tissu associatif local



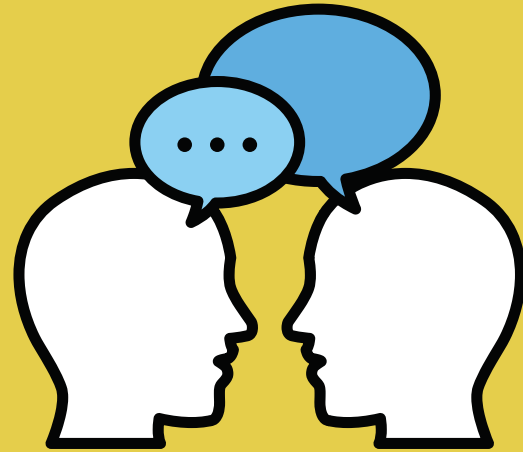
Axe 3 : Impulser et dynamiser la communication autour du dispositif OEPRE : viser l'information d'un public hétérogène et diversifié

- Instauration d'une **campagne de communication** au delà des murs de l'école : distribution de flyers institutionnels dans différents lieux publics (Mairie, préfecture...).

→ Impliquer lors des premières séances, les parents bénéficiaires du dispositif dans la création d'affiches d'informations sur le dispositif (traduction des flyers en différentes langues par et pour les parents).

- Création d'une BD via l'application Pixton - permet d'aborder et mettre en pratique les 3 objectifs abordés dans le cadre du dispositif OEPRE.

Apports : travail autour du numérique ; participation et engagement des parents.



Conclusion



- L'école doit permettre aux familles primo-arrivantes d'**accompagner leurs enfants** tout au long de la scolarité.
- **Dispositif OEPRE renforcé en 2018** agit en ce sens : accent sur l'**accompagnement à la parentalité**.
- Malgré une perte de confiance en l'institution, ce renforcement vise à **garantir l'acquisition du S4C** par les élèves.
- **La coéducation** = levier pédagogique et éducatif indispensable à mobiliser au service de la réussite des élèves et du **climat scolaire**.



Bibliographie



- Ministère de l'Éducation Nationale, MEN. (1989, 10 juillet). Loi d'orientation sur l'éducation n°89-486.
- Bulletin officiel n°31 : Le rôle et la place des parents à l'école. (2006, 25 août).
- Circulaire n° 2015-139 : Missions des conseillers principaux d'éducation (2015, 10 août).
- Ministère de l'Éducation Nationale, MEN. (2013, 18 juillet). Le référentiel de compétences des métiers du professorat et de l'éducation et le référentiel de compétences spécifique aux conseillers principaux d'éducation.
- MEN (2017). Dispositif Ouvrir l'École aux Parents pour la Réussite des Enfants au titre de l'année scolaire 2017.

- Page, L. (2005). Des inégalités sociales aux inégalités scolaires: Choix éducatifs et Prospect Theory. *Revue économique*, vol. 56(3), 615-623.
- Poncelet, D., et Francis, V. (2010, n°28). L'engagement parental dans la scolarité des enfants. *Questions et enjeux. La revue internationale de l'éducation familiale*, pp. 9-20.



Merci pour votre attention...

